

## FORTE AUGMENTATION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU RSA "ACTIVITÉ" EN 2013

En 2013, 66 700 foyers haut-normands ont bénéficié du revenu de solidarité active (RSA). Les caisses d'allocations familiales (CAF) ont versé un RSA à 66 200 foyers, les autres bénéficiaires dépendant de la Mutualité sociale agricole<sup>1</sup>.

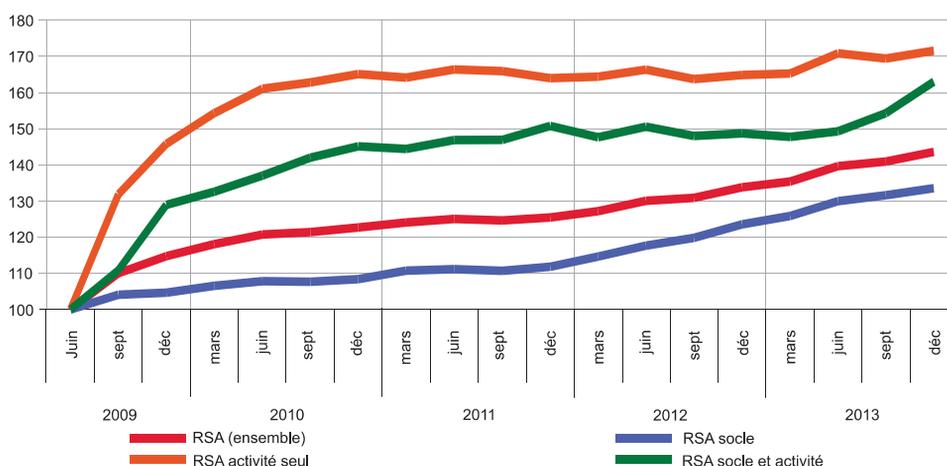
La situation économique très dégradée en 2013 entraîne un accroissement du nombre de bénéficiaires du RSA. Les pertes d'emplois ont été fortes en Haute-Normandie, le chômage de longue durée reste important et le recours à l'intérim ne progresse pas.

Le nombre de foyers bénéficiaires augmente de 7,3 % sur l'année, évolution proche de la moyenne métropolitaine (+ 7,1 %). Les foyers sans ressources, relevant du RSA "socle seul" (cf. définitions), sont les plus nombreux. Ils regroupent deux tiers des bénéficiaires, soit 44 000 foyers en Haute-Normandie. Leur nombre progresse plus modérément en 2013 (+ 8 % après + 10,5 % en 2012).

L'augmentation du nombre de travailleurs aux revenus modestes est en revanche beaucoup plus vive en 2013. Le RSA "activité", versé en complément de revenus professionnels, est alloué à 15 000 foyers haut-normands pour sa composante "activité seule", et à 7 200 foyers pour sa composante "socle et activité". Le nombre de foyers bénéficiaires du RSA "activité seul" augmente de 4,1 % après une quasi-stabilité en 2012 ; pour le RSA "socle et activité", la hausse atteint 9,6 % en 2013 après une légère diminution en 2012.

Fin 2013, la Seine-Maritime et l'Eure regroupent respectivement 50 000 et 16 200 foyers bénéficiaires du RSA. Avec 8,6 % de la population couverte par le RSA, la Seine-Maritime se place au 13<sup>e</sup> rang des départements métropolitains ; l'Eure occupe le 48<sup>e</sup> rang avec un taux de 6,2 %.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FOYERS BÉNÉFICIAIRES DU RSA EN HAUTE-NORMANDIE (INDICE BASE 100 EN JUIN 2009, DATE DE CRÉATION DU DISPOSITIF)



Source : CNAF, fichier FILEAS - BENETRIM

Unité : nombre

<sup>1</sup> Les statistiques sur le RSA commentées dans la suite de cette note ne concernent que les seuls bénéficiaires des CAF (soit 99 % de l'ensemble des bénéficiaires)

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est versée, par les CAF et la MSA, sous conditions de ressources, aux adultes de plus de vingt ans déclarés handicapés afin de leur assurer un revenu minimum. Pour les personnes ne disposant d'aucune ressource, le montant maximum de l'AAH s'élève à 790 € depuis

septembre 2013. En Haute-Normandie, cette prestation touche 32 700 bénéficiaires en 2013. Ce nombre progresse de 2,2 % sur un an contre 1,7 % en France métropolitaine. En Haute-Normandie, les bénéficiaires de l'AAH représentent 3,1 % de la population des 20 à 64 ans (2,7 % en France métropolitaine).

#### RÉPARTITION DES FOYERS BÉNÉFICIAIRES CAF D'UN DROIT PAYABLE AU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

	Eure		Seine-Maritime		Haute-Normandie		France métropolitaine	
	Nombre	Évolution 2013 / 2012	Nombre	Évolution 2013 / 2012	Nombre	Évolution 2013 / 2012	Nombre	Évolution 2013 / 2012
RSA (ensemble)	16 188	+ 7,3	50 018	+ 7,3	66 206	+ 7,3	2 066 716	+ 7,1
RSA "socle seul"	10 770	+ 7,6	33 240	+ 8,2	44 010	+ 8,0	1 352 410	+ 7,3
RSA "activité seul"	3 592	+ 5,4	11 376	+ 3,7	14 968	+ 4,1	476 481	+ 5,1
RSA "socle et activité"	1 826	+ 9,1	5 402	+ 9,8	7 228	+ 9,6	237 825	+ 9,7

Source : CNAF, fichier FILEAS - BENETRIM

Unités : nombre, %

### Définitions

#### Les termes du RSA

##### Montant forfaitaire du RSA :

c'est le montant minimal des ressources garanties au foyer, calculé en tenant compte de la situation familiale. Au 1er janvier 2014 il est de 499 euros pour une personne, ou 749 euros pour deux personnes.

##### RSA "socle" :

complète les revenus du foyer pour qu'ils atteignent le montant forfaitaire garanti par le RSA.

##### RSA "activité" :

c'est un complément de revenus professionnels.

##### RSA "socle seul" :

les foyers bénéficiaires n'ont pas de revenus d'activité, ou bien au moins un de leur membre est en période de cumul intégral (le cumul intégral consiste à neutraliser l'ensemble des revenus d'activité pour le calcul du RSA, pendant une période de 4 mois -éventuellement fractionnée- au cours des 12 derniers mois).

##### RSA "socle et activité" :

les bénéficiaires ont de faibles revenus d'activité et l'ensemble de leurs ressources est inférieur au montant forfaitaire.

##### RSA "activité seul" :

les bénéficiaires ont de faibles revenus d'activité et l'ensemble de leurs ressources est supérieur au montant forfaitaire (dans certaines conditions comme certains titulaires de contrats aidés par exemple). Dans ce cas, l'allocation perçue vient compléter la source de revenus afin que ces derniers s'élèvent au total à au moins la valeur du SMIC.

### POUR EN SAVOIR PLUS

[Le nombre de foyers bénéficiaires du RSA augmente fortement en 2012](#)

/ Insee Haute-Normandie ; BLAZEVIC Bruno. - In : Brève d'Aval N° 78 (2013, juillet)



#### Insee Haute-Normandie

8 quai de la Bourse - CS 21410  
76037 Rouen cedex 1

Tél : 02 35 52 49 11

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

Informations statistiques :

09 72 72 4000

du lundi au vendredi, 9h à 17h

(prix d'un appel local)